

Evêché de Boma
B.P. 72 Boma
Bas-Congo (RDC)

LETTRE PASTORALE

COLLECTE DES FONDS 2014-2015

Aux Curés, Administrateurs paroissiaux et Aumôniers diocésains des MAC

Chers frères,

Que la Paix du Christ Notre Seigneur soit avec vous !>

L'année 2014 a initié une nouvelle formule pour la collecte relative au carême de partage et à la propagation de la foi des Chorales et des MACS. Ceux-ci ont été invités à donner **l'équivalent de trois bières** alors qu'aux autres fidèles on a demandé deux bières ; par ailleurs, les Chorales et les MACS devaient effectuer la récolte de cet argent eux-mêmes, entre eux, selon leurs entités et le remettre eux-mêmes à l'Évêque. En dépit de quelques incompréhensions et de résistances constatées [manque des listes dans certains endroits, non participations dans certains autres ou confusion avec l'ensemble des fidèles], leur contribution 2014 a été globalement positive. Je ne peux que leur exprimer ma sincère et profonde gratitude ; leur engagement est un éloquent témoignage de votre Foi et de votre attachement à l'Église, votre Famille. Je voudrais particulièrement féliciter les membres de la Légion de Marie et du Renouveau charismatique pour les efforts consentis afin de rendre volumineuse leur enveloppe.

Donc la formule continue. Cette lettre rappelle les indications pratiques :

- 1) La collecte interne au sein des Chorales et des MAC ne concerne que le Carême de partage et la Propagation de la Foi. Pour toutes les autres quêtes les membres des Chorales et des MAC participent aux collectes organisées par leurs paroisses comme tous les autres fidèles.
- 2) Pour le Carême de partage et la Propagation de la foi, les membres des Chorales et des MAC collectent les fonds au sein de leur regroupement selon leur propre organisation.
- 3) Tout contribuable est inscrit sur une liste (nom, prénom, paroisse, chorale ou MAC) avec le montant de sa contribution.
- 4) Comme la première année il y a eu quelque confusion, les cartes diocésaines ne seront données qu'à la fin de la collecte de cette année.
- 5) Un membre d'une chorale ou d'un MAC qui ne se retrouvera dans aucune liste sera considéré comme ne faisant partie d'aucune chorale ou d'aucun MAC, et donc ignoré par le diocèse, du coup ignoré par la paroisse.
- 6) Le montant global de ces deux quêtes sera remis à l'Évêque par les membres eux-mêmes au cours des mois de novembre et décembre.
- 7) Mgr l'Évêque ristournera à chaque groupe 10% de sa contribution globale.
- 8) Pour les deux collectes, chaque membre donnera l'équivalent de trois bouteilles de bière.
- 9) Les MACS et Chorales peuvent verser leur argent progressivement, pourvu que les listes soient bien tenues.
- 10) A la clôture de l'année, les diverses contributions seront comptabilisées dans leurs paroisses respectives.

Chers Curés, Administrateurs paroissiaux et Aumôniers,

Vous êtes priés, chacun à son niveau, d'expliquer et d'animer les concernés.

Sur chacun d'eux, j'implore la bénédiction de l'Éternel.

Fait à Boma, le 19 janvier 2015
Mbuka Cyprien, cism